

# **Dépôt de dossier pour mise en place d'une procédure de paiement direct de pension alimentaire**

Vous souhaitez mettre en place une procédure de paiement direct.

Le présent document a pour but de faciliter votre démarche et la transmission de votre dossier à l'étude.

## Rappels :

- vous devez être en possession d'une décision de justice condamnant votre débiteur à vous verser une pension alimentaire ;
- il faut impérativement au moins une pension impayée (totalement ou partiellement)
- la procédure de paiement direct permet de remonter uniquement sur les 6 derniers mois ;

## Ce que vous devez faire :

**1- imprimez et remplissez soigneusement la page 2 du présent document ;**

**2- joignez y l'original de la décision de justice vous accordant la pension alimentaire (attention une copie ne sera pas acceptée) ;**

NB : l'original est l'exemplaire comportant, à la fin, la formule exécutoire qui énonce « En conséquence, la République Française mande et ordonne à tous huissiers.... » ; les cachets doivent être originaux et non des copies.

**3- la copie de l'acte de signification de cette décision : il s'agit d'un acte d'huissier de justice par lequel la décision de justice a été portée à la connaissance de votre débiteur ;**

**Attention : si la décision n'a pas été signifiée, il faudra obligatoirement procéder à une signification à vos frais ; si vous n'êtes pas en mesure de justifier de l'acte de signification, vous devez joindre une provision de 65.25 € libellée à l'ordre de SELARL H2JUSTICE ;**

**4- votre relevé d'identité bancaire (RIB) ;**

**5- la copie de votre pièce d'identité ;**

**6- Déposez ou envoyez par voie postale l'ensemble de votre dossier à :**

**SELARL H2JUSTICE, Huissier de Justice,  
18 rue Léon-Marie Cesné, CS 20526, 78712 MANTES LA JOLIE Cedex**

**Je soussigné(e) :**  
 Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
 Date de naissance : \_\_\_\_\_ Lieu de naissance : \_\_\_\_\_  
 Adresse postale : \_\_\_\_\_  
 Téléphone : \_\_\_\_\_  
 E-mail : \_\_\_\_\_

Demande à SELARL H2JUSTICE, Huissier de Justice, la mise en place d'une procédure de paiement direct dans les conditions suivantes :

**EN VERTU DE : (Décision de justice)**  
 Date de la décision : \_\_\_\_\_  
 Ville du Tribunal : \_\_\_\_\_

**A L'ENCONTRE DE : (Débiteur de la pension)**  
 Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
 Date de naissance ; \_\_\_\_\_ Lieu de naissance : \_\_\_\_\_  
 Adresse postale : \_\_\_\_\_

**ENTRE LES MAINS DE : (Tiers saisi : employeur, banque)**  
 Nom : \_\_\_\_\_  
 Adresse postale : \_\_\_\_\_  
 Téléphone : \_\_\_\_\_  
 Référence éventuelle : \_\_\_\_\_

**POUR LA PENSION MENSUELLE COURANTE : MONTANT → €**  
**AINSI QUE LES ARRIERES IMPAYES SUIVANTS (au maximum les 6 derniers mois) :**  
 Attention : l'imputation des paiements éventuellement effectués par le débiteur se fait d'abord sur les échéances les plus anciennes, sauf indication expresse contraire qui aurait été faite par le débiteur (art. 1342-10 du code civil)

MOIS DE ..... Montant .....€	MOIS DE ..... Montant .....€
MOIS DE ..... Montant .....€	MOIS DE ..... Montant .....€
MOIS DE ..... Montant .....€	MOIS DE ..... Montant .....€
<b>TOTAL DES ARRIERES A SAISIR =</b>	
	<b>€</b>

**Attention : Le créancier d'aliments qui, de mauvaise foi, aura fait usage de la procédure de paiement direct sera condamné à une amende civile d'un maximum de 3 000 euros. Par ailleurs, il pourra être condamné à des dommages-intérêts pour abus de saisie si les conditions de mise en place du paiement direct ne sont pas réunies.**

Je certifie sur l'honneur que toutes les informations indiquées ci-dessus sont exactes et qu'aucune autre décision de justice n'a modifié ou supprimé la pension.

Date + signature :